

Le gouvernement d'Usumbura demande qu'une force de police internationale contrôle la frontière du Burundi et du Ruanda

Le Monde, 2 décembre 1963

Le gouvernement du Burundi a officiellement demandé à l'Organisation des Nations unies d'envisager la mise en place d'une force de police internationale le long de sa frontière avec le Ruanda. Cette décision fait suite à la récente découverte d'une tentative effectuée par des Ruandais réfugiés au Burundi de déclencher une action armée contre l'actuel gouvernement du Ruanda,

Le 27 novembre, un groupe de plusieurs dizaines de réfugiés totsi, en possession d'une trentaine d'armes, a été intercepté par la gendarmerie du Burundi au moment où il allait franchir la frontière.

Ces événements constituent le dernier épisode du conflit qui oppose totsi et hutus sur le territoire de l'ancien protectorat belge du Ruanda-Urundi. Etablis en maître depuis quatre siècles au Ruanda, les totsi

quittèrent en masse ce pays après les troubles de fin 1959, qui établirent la suprématie de hutus. C'est parmi des personnalités de cette dernière ethnie que fut formé le gouvernement républicain lorsque le Ruanda accéda à l'indépendance en juillet 1962. Mais entre temps, près de quatre-vingt mille totsi s'étaient réfugiés dans les pays voisins, dont une quinzaine de milliers au Burundi, pays frère devenu lui aussi indépendant en 1962, et où règne un souverain de leur race, le Mwami Mwabutsa IV.

L'hostilité des totsi au régime établi par les hutus est un obstacle à l'établissement de relations parfaitement harmonieuses entre le Ruanda et le Burundi. Le gouvernement d'Usumbura affirme ne vouloir intervenir d'aucune manière dans les affaires de son voisin mais estime que les deux mille hommes de sa gendar-

merie ne sont pas en mesure d'assurer un contrôle rigoureux de la frontière. C'est afin d'interdire le franchissement de celle-ci par des groupes armés basés sur son propre territoire qu'il a sollicité l'intervention d'une force de police internationale.